



Vérifier au prononcé

DECLARATION DU SÉNÉGAL
AU DÉBAT GÉNÉRAL
DE LA 74^{ÈME} SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU
HAUT-COMMISSAIRE

Genève, 09 - 13 Octobre 2023

Madame la Présidente,

Monsieur le Haut-Commissaire,

Mesdames et Messieurs,

Ma délégation voudrait tout d'abord, vous féliciter, **Madame la Présidente**, pour votre accession à la présidence de nos travaux et vous assurer, à vous et au Bureau de cette présente session, de son plein soutien.

Le Sénégal remercie également le Haut-Commissaire et l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi que les partenaires, pour leur engagement, sans faille, en faveur des réfugiés et s'associe aux déclarations de ses Groupes d'appartenance.

Mesdames et Messieurs,

Dans son allocution liminaire, le Haut-Commissaire a relevé, avec pertinence, les défis auxquels fait face le monde et leurs conséquences humanitaires de plus en plus préoccupantes.

En effet, l'aggravation des conflits armés, associée aux effets des changements climatiques, à l'exacerbation de la pauvreté et à d'autres défis, continuent d'affecter gravement les populations et les contraignent à se déplacer ou à fuir leur pays, parfois au péril de leur vie.

Il est donc nécessaire, plus que jamais, de poursuivre nos efforts collectifs afin d'apaiser les tensions et les conflits et de trouver des solutions aux difficultés auxquelles sont confrontées les réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et apatrides.

En un mot, il s'agit de redonner sens au multilatéralisme et de renforcer la coopération internationale face aux défis de divers ordres. A cet égard, ma délégation souhaite saluer le travail remarquable du HCR et de ses partenaires, sur le terrain, en dépit de la complexité des situations d'urgence auxquelles ses équipes doivent faire face, avec dévouement.

Mesdames et Messieurs,

Dans son engagement en faveur de la protection des réfugiés, et conformément à sa tradition de terre d'hospitalité, le Sénégal continue d'entreprendre, avec le soutien de ses partenaires, notamment le HCR, diverses initiatives visant à renforcer leur protection et le respect de leurs droits fondamentaux.

Cet engagement des plus hautes Autorités, du pays, en particulier de **Son Excellence Monsieur, Macky SALL, Président de la République** et du **Gouvernement du Sénégal**, s'est traduit, sur le plan législatif, par l'adoption de la Loi n° 2022-01 portant statut des réfugiés et apatrides.

Cette nouvelle Loi qui abroge la Loi n°68-27 du 24 juillet 1968 portant statut des réfugiés apporte des innovations majeures, au nombre desquelles on peut relever la mise en place de dispositions de lutte contre l'apatridie, la consécration du droit au regroupement familial, ainsi que la création d'une Commission nationale de gestion des réfugiés et des apatrides (CNGRA), dont le secrétariat est logé à la Présidence de la République.

Au-delà du droit qui leur est reconnu d'acquérir la nationalité sénégalaise, aux conditions prévues par la Loi, les personnes disposant du statut de réfugié ou d'apatride, jouissent des mêmes droits que les nationaux en ce qui concerne, notamment, l'accès aux soins médicaux à travers la couverture maladie universelle, à l'éducation, à la justice y compris l'assistance judiciaire et de manière générale, aux services sociaux de base.

Le principe du non-refoulement, est rigoureusement respecté par les Autorités sénégalaises conformément à la législation nationale et aux engagements internationaux du Sénégal.

En outre, mon pays s'est engagé pour l'établissement de titres de voyage au profit des réfugiés, conformément aux dispositions contenues dans le texte de la nouvelle Loi.

Au demeurant, des campagnes de sensibilisation et d'information sont régulièrement menées, en collaboration avec le HCR, pour encourager l'enrôlement des réfugiés à la documentation. A ce titre près de cinq mille demandeurs pour l'obtention de cartes d'identité de réfugiés ont été recensés en 2021, et 2500 actes d'état-civil ont pu être délivrés en 2022. A ce jour, 81 réfugiés ont été naturalisés et 230 dossiers sont en cours d'instruction.

Au titre des perspectives, le Sénégal prévoit de poursuivre, avec l'appui précieux de ses partenaires, ses programmes de naturalisation des réfugiés qui en feront la demande. Dans cette optique, le dialogue est en permanence établi avec les autorités de leur pays d'origine.

De même, mon pays poursuivra ses efforts soutenus, à travers notamment les programmes économiques mis en œuvre, pour le retour définitif des déplacés internes dans leurs localités d'origine.

Plus globalement, le Sénégal s'attelle à améliorer son système d'asile, en particulier, par le renforcement du dispositif institutionnel d'accueil et de gestion des Réfugiés et des apatrides.

Pour terminer, ma délégation réaffirme la volonté résolue du Sénégal pour la mise en œuvre de ses engagements et invite la Communauté internationale à poursuivre, dans un esprit de solidarité et de coopération, ses efforts afin de soulager les souffrances des réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et des apatrides, partout dans le monde.

Je vous remercie.